

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

RAGNAROK PRIMAL

Nom commercial : RAGNAROK PRIMAL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit destiné à un usage professionnel uniquement. Non destiné à un usage personnel, sous cette forme ou concentration.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Comunica Concept
10 rue François Durafour
42160 Andrezieux Bouhéon
Tél. : **04 77 40 09 71**

mail: contact@aromes-et-liquides.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : 0033 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Eye Dam. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables 3
Skin. Irr. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin. Sens. 1A Sensibilisation cutanée 1A

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Dam. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables 3
Skin. Irri. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin. Sens. 1A Sensibilisation cutanée 1A

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 - Enlever les vêtements contaminés.



2.3. Autres dangers

Contient 4-Hydroxy-2,5-diméthyl-3(2H)-furanone, (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	%
2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	51115-67-4	256-974-4	Acute Tox. 4 - H302	[7-10]
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	Acute Tox. 4, Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A - H226, H303, H312, H314	[0.9-2]
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	23726-93-4	245-844-2	Aquatic Chronic 2, Skin. Irri. 2, Skin. Sens. 1A - H315, H317, H411	[0-0.9]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone	3658-77-3	222-908-8	Eye Dam. 2, Skin. Sens. 1A - H317, H319	[0-0.9]
Allyl cyclohexanepropionate	2705-87-5	220-292-5	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin. Sens. 1B - H302+H312+H332, H302+H332, H317, H400, H410	[0-0.9]
Allyl hexanoate	123-68-2	204-642-4	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3 - H301+H311, H301+H311+H331, H301+H331, H400, H412	[0-0.9]
Methyl cinnamate	103-26-4	203-093-8	Skin. Sens. 1B - H317	[0-0.9]
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin. Irr. 2, Skin. Sens. 1B - H226, H304, H315, H317, H400, H410	[0-0.9]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés - laver abondamment à l'eau - Contacter un médecin si l'irritation persiste ou si des lésions apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes, en gardant les paupières écartées - Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche à l'eau - ne pas faire vomir - Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Placer le sujet au repos et à l'air frais, hors de la zone contaminée - Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données spécifiques disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données spécifiques disponibles.

5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Mesures particulières :

- Eviter de respirer les vapeurs dégagées
- Porter un appareil respiratoire
- Refroidir les récipients par aspersion d'eau pour abaisser la pression

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feu d'origine chimique.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6: MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement : réduire la dispersion du produit avec un absorbant inerte (sable, terre par exemple ou poudre inerte).

Nettoyage : Pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés. Elimination des déchets et des eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

- Utiliser dans des locaux ventilés
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas manger, boire et fumer dans la zone de fabrication
- Ne pas chauffer le produit à la flamme nue, ni exposer ses vapeurs à une flamme ou tout autre source d'ignition
- Refermer les emballages après utilisation
- Reproduire l'étiquetage si le produit doit être transvasé dans un autre contenant
- Se laver les mains après chaque utilisation

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

- Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, dans un lieu sec et ventilé
- Stocker le produit à l'abri des hautes températures et de toute source d'ignition
- Garder les emballages fermés en dehors de leur utilisation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

- Ne pas réutiliser les containers vides
- Conserver à l'écart des aliments et boissons

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Profil Aromatique :	Caractéristique
Aspect :	Liquide
Couleur :	Rouge
Densité relative (d ₂₀ /20) :	[1.00 ; 1.04]
Solubilité :	Eau
Point éclair (coupe fermée) :	50°C

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

Pour les produits inflammables, éviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en dessous du point éclair.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que tel, mais il est constitué de substances possédant une bibliographie toxicologique. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les dangers toxicologiques potentiels sont listées dans la section 3.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

· **Orale**

Matière non classée

· **Inhalation**

Non Déterminée

· **Cutanée**

Matière non classée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : 1197 (Code tunnel(D/E))

IMDG:1197

IATA :1197

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

Certification

7/9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

IMDG:EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
IATA :EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG:3
IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON CONCERNE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas concerné.

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H303 Peut être nocif en cas d'ingestion
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 27/02/2020

RAGNAROK PRIMAL

Modèle/Rev : FDSC-1-CLP du 27/02/2020

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement CE N 1907/2006.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.